

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2006-2007

6 FÉVRIER 2007

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA LANGUE DES SIGNES POUR
2005-2006(1)

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET, DES
AFFAIRES GÉNÉRALES ET DU SPORT
PAR **MME ELIANE TILLIEUX.**

(1) Voir Doc. n°300 (2006-2007) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif des représentants de la Commission Consultative de la Langue des Signes	3
2	Discussion	5

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport a examiné au cours de sa réunion du 6 février 2007(2) le rapport d'activités de la Commission consultative de la langue des signes pour 2005-2006.

1 Exposé introductif des représentants de la Commission Consultative de la Langue des Signes

Mme Fraiture, Présidente de la Commission Consultative de la Langue des Signes, remercie la ministre Fonck d'avoir accepté la constitution de quatre groupes de travail et d'avoir accepté de prendre en charge les interprètes qui ont contribué à des échanges fructueux au sein de la commission consultative.

Comme on a pu le constater, beaucoup de réactions ont émergé au sein de la Communauté des sourds suite à l'annonce du dépistage précoce préconisé par la ministre Fonck. En tant que présidente de la Commission Consultative, Mme Fraiture déplore ces réactions mais considère qu'elles sont justifiées et qu'elle auraient pu être évitées si les suggestions de la Commission Consultative avaient été suivies.

Les membres de la Commission sont des hommes de terrain qui peuvent attester de leur expertise et peuvent donc faire valoir la langue des signes comme une voie essentielle pour l'avenir de l'enfant sourd. Mme Fraiture remarque sou-

(2)

Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Wacquier (Président), Mme Tillieux (Rapporteuse), Mme Bertieaux, M. Fontaine, Mme Corbisier-Hagon, M. Thissen et M. Galand

Ont assisté aux travaux de la Commission :

Mme Bertouille : membre du Parlement
Mme Fonck, Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé

Mme Laurent, collaboratrice au cabinet de la ministre Fonck
M. Vanderhaege, collaborateur au cabinet de la ministre Fonck

M. Beaufort, collaborateur au cabinet de la ministre-présidente Arena

Mme Martine Fraiture, présidente de la Commission consultative de la langue des signes

M. Klinkenberg, vice-président de la Commission consultative de la langue des signes

Mme Lejeune, membre effectif de la Commission consultative de la langue des signes

Mme Greta Vangrunderbeeck, secrétaire de la Commission consultative de la langue des signes

Mesdames Manuella Augusto et Bénédicte Roberfroid, interprètes

Mme Lee, experte du groupe PS

M. Sohy, expert du groupe MR

Mme Louant, experte du groupe cdH

vent, et surtout dans le domaine de la recherche d'emploi, que les jeunes personnes sourdes ou malentendantes qui ne maîtrisent pas la langue des signes éprouvent des difficultés d'insertion et vivent une situation d'isolement et de solitude. Etre bien dans sa peau c'est surtout s'accepter en tant que personne sourde et à ce titre la langue des signes est un atout essentiel.

Trois ans après la reconnaissance de la langue des signes, les progrès ne sont pas appréciables d'où la colère au sein de la Communauté des sourds. Quelles perspectives nouvelles peut-on envisager pour les jeunes ? Mme Fraiture se demande si l'enseignement de la langue des signes est envisageable et s'il est possible d'envisager d'autres voies pour l'enseignement de nos enfants sourds ? Le rapport de la Commission Consultative contient un certain nombre de recommandations prioritaires. Elle souhaite que des engagements précis soient pris dans un délai assez bref. La Commission Consultative s'engage à affiner ses différentes recommandations mais il est de la responsabilité du Gouvernement d'accorder le permis de bâtir qui est demandé dans ce rapport.

Mme Fraiture précise qu'elle attend donc un aval du Gouvernement ainsi qu'un calendrier précis des actions à mener. Un certain nombre d'actions ont déjà été menées sans reconnaissance ni soutien de la part des pouvoirs publics.

La Commission Consultative espère qu'enfin des actions concrètes seront menées. L'urgence est de mise au vu de l'avenir de nos enfants.

M. Alain Klinkenberg, vice-président de la Commission Consultative de la Langue des Signes, expose que, au niveau des chiffres, quelques corrections sont à faire :

- 2 enfants sur 1.000 présentent une déficience auditive sévère (>70dB) dépistée dans les 2 premières années de vie (la moitié seulement la 1ère année).

- En Belgique, 10.000 personnes ont une déficience auditive sévère de naissance.

- 100.000 Belges ont un problème de surdit .

- En Communaut  fran aise, 4.000 adultes et 1.000 enfants sont d ficients auditifs de naissance, donc en moyenne 1 b b  na t sourd chaque semaine.

Sur base de ces chiffres, on peut d gager des premiers postulats :

- L'importance d'un d pistage pr coce. Ce dernier est organis  depuis novembre 2006 et la CCLS est heureuse de cette initiative.

- La prise en charge multidisciplinaire avec présence impérative de personnes sourdes afin de garantir le développement de l'ensemble de leurs potentialités communicationnelles et langagières (visuelles et audiophonatoires). Ce point fait l'objet d'une recommandation importante de la CCLS.

Une certitude est que l'éveil intellectuel complet requiert l'acquisition du langage. Aux déficients auditifs sévères, une langue permet cette communication indispensable à son épanouissement : **la langue des signes**.

Une question fondamentale se pose : si des parents souhaitent pour leur enfant sourd un enseignement de et en langue des signes, que peuvent-ils faire ?

Dans le cadre législatif de la reconnaissance de la Langue des Signes :

Le 22 octobre 2003, le Parlement de la Communauté française vote à l'unanimité le décret relatif à la reconnaissance de la langue des signes.

Le décret institue une Commission consultative de la langue des signes chargée de remettre avis et propositions sur :

- l'utilisation de la langue de signes ;
- les mesures d'exécution nécessaires pour une utilisation effective de la langue de signes.

Les mesures d'exécution seront prises par le Gouvernement dans les différents domaines tels :

- l'accueil de la petite enfance ;
- l'enseignement ;
- la promotion de la santé ;
- la culture ;
- le sport ;
- l'audiovisuel ;
- la formation.

Concernant les travaux de la Commission en 2005-2006 il y a eut :

- 6 réunions avec un taux de participation moyen de 84 % ;
- une adaptation du règlement d'ordre d'intérieur ;
- des demandes spécifiques liées au fonctionnement de la CCLS ;
- l'élaboration d'un plan quadriennal 2005-2009 sur base des recommandations dans les secteurs suivants :
 - l'enseignement

- l'aide précoce et la première enfance
- l'interprétation en langue des signes
- l'audio-visuel

L'adaptation du règlement d'ordre intérieur a été remis à la Ministre Fonck pour être voté par le Gouvernement.

Les demandes spécifiques liées au fonctionnement de la CCLS sont :

- la subsidiation des interprètes dans les réunions des sous-groupes. 2 interprètes sont nécessaires par réunion ;
- la désignation des membres remplaçant les démissionnaires ;
- la participation active des représentants des pouvoirs publics aux réunions de la CCLS ;
- l'approbation du R.O.I. de la CCLS par le Parlement de la Communauté française.

M. Klinkenberg expose la demande de permis de bâtir - chantier 2006-2007, formulée par la Commission Consultative.

Les chantiers prioritaires du sous-groupe « enseignement » issus du plan quadriennal sont :

Dans les classes maternelles puis primaires, assurer le bilinguisme « langue des signes – langue française » notamment par l'encadrement et le soutien en classe « d'auxiliaires d'éducation » sourds.

Définir les compétences et le statut des « auxiliaires » sourds.

Déterminer un processus fixant le capital-période dont disposerait chaque établissement dans le cadre de l'embauche des « auxiliaires » sourds.

Dans le cadre des cours de langue des signes en promotion sociale, créer un nouveau programme de formations adapté aux besoins spécifiques des enseignants d'élèves sourds.

Octroyer une bourse d'étude aux étudiants sourds désireux de suivre des formations notamment spécialisées en langue des signes, non dispensées dans la Communauté française et existant dans la Communauté européenne.

Coordonner les études linguistiques sur la langue des signes.

Les chantiers prioritaires du sous-groupe « première enfance » issus du plan quadriennal sont :

Veiller à la présence de professionnels sourds au sein des équipes pluridisciplinaires chargées de

l'accompagnement de la famille découvrant la surdité de son enfant.

Mettre en place un système de crédits d'heures afin de permettre aux jeunes parents d'enfant sourd et aux encadrants de jeunes sourds d'apprendre de manière accélérée la langue des signes. Cette formation devrait se dérouler selon des horaires compatibles avec leur vie familiale et professionnelle.

Veiller, en cas d'implant cochléaire ou de prothèses auditives, à favoriser la présence de la langue des signes dans l'environnement de l'enfant.

Mme Lejeune, membre effectif de la Commission Consultative de la Langue des Signes, expose que les chantiers prioritaires du sous-groupe « interprétariat » issus du plan quadriennal sont :

Mise sur pied, dans un cadre légal, d'un comité de suivi chargé au sein des cours de promotion sociale :

- d'organiser la formation continuée des formateurs en langue des signes ;
- de valider les compétences des candidats formateurs ;
- de réactualiser les programmes de formations en interprétariat et en langue des signes (concerne plus de 20 établissements en Communauté française).

Favoriser la formation des interprètes en langue des signes notamment en :

- déterminant un statut des interprètes en langue de signes ;
- aidant les établissements assurant la formation des interprètes en langue des signes.

M. Klinkenberg rappelle que les chantiers prioritaires du sous-groupe « audio-visuel » issus du plan quadriennal sont :

Diffuser la traduction gestuelle du JT le jour même à des heures acceptables (avant 22h30)

Diffuser la traduction gestuelle du journal Niouzz pour les enfants et non le lendemain matin

Augmenter les émissions traduites en LS notamment les débats politiques qui précéderont les prochaines élections.

Les projets et perspectives pour 2006-2007 sont, pour M. Klinkenberg :

- la poursuite des 4 groupes de travail ;
- la soumission de propositions aux Gouvernements de la Communauté française et de la Région

en fonction des priorités choisies.

En conclusion, la CCLS remet les souhaits de chantiers afin de mettre en place les mesures d'exécution nécessaires pour favoriser l'utilisation de la langue des signes (article 5 du décret).

En fonction de vos demandes, la CCLS tracera des plans plus précis afin de vous permettre d'accorder définitivement le permis de bâtir.

Depuis le 22 octobre 2003, toute la Communauté sourde attend des gestes concrets dans le cadre du développement de la langue des signes dans notre Communauté.

La Commission Consultative de la Langue des Signes demande au Parlement comment simplifier les méandres institutionnels afin d'octroyer les droits légitimes à tous les enfants sourds ?

2 Discussion

M. Galand pense qu'en matière de langue des signes, un effort est à faire de la part de l'ensemble de la Communauté française pour une prise de conscience de l'importance de la problématique. Il pense d'ailleurs que si les enfants de la Communauté française ne sont pas informés de l'importance de la langue des signes et de ce que représente cette langue, c'est un appauvrissement pour eux. En conséquence il demande à la ministre Fonck de relayer les demandes de la Commission Consultative de la Langue des Signes auprès de ses collègues. Il songe par exemple à la demande visant à ce que la traduction du journal télévisé en langue des signes se fasse à une heure normale, par exemple avant 21 heures. De même il estime qu'il faut veiller à ce que les débats politiques d'avant élections puissent être traduits dans la langue des signes. Il y a là pense t-il une véritable urgence et il incombe au Parlement de veiller à relayer cette demande auprès des ministres concernés. Enfin eu égard aux difficultés rencontrées face aux méandres institutionnelles compliquées de l'Etat belge, il se demande si une piste à suivre ne serait pas celle du recours au médiateur de la Communauté française.

Mme Tillieux rappelle que le groupe socialiste avait déjà, à l'occasion de l'examen du précédent rapport de la Commission Consultative, souhaité connaître les difficultés rencontrées par la Commission de la Langue des Signes dans la rédaction du premier rapport. A cette époque les membres présents avaient pointé le problème du manque d'interprètes dans les groupes de travail qui ne permettait pas de faire participer efficacement les représentants sourds et la difficulté de rencontrer des

interlocuteurs ou des personnes relais dans les divers domaines concernant la problématique de la surdité.

Mme Tillieux aimerait savoir quels sont les représentants des pouvoirs publics qui participent aux réunions de la Commission Consultative. C'est peut-être une piste à côté de celle du médiateur qui a été proposée par M. Galand. A l'époque, le président de la commission, M. Wacquier, avait suggéré que le rapport établisse un volet qui permettrait de voir comment la Commission Consultative évalue ses propres recommandations. Elle souhaite savoir ce qu'il en est aujourd'hui de ce suivi. Enfin quant au plan quadriennal qui a été demandé, elle souhaite savoir si les ministres ont déjà donné les priorités aux différentes actions ; il serait intéressant de communiquer à la Commission Consultative les chantiers sur lesquels le Gouvernement a réellement travaillé. Enfin on a aussi à l'époque insisté sur la nécessité d'accorder une attention privilégiée aux parents d'enfants sourds notamment en ce qui concerne l'apprentissage accéléré de la langue des signes ; elle souhaite savoir si on a avancé sur ce point. Pour terminer, Mme Tillieux souhaite savoir si en tant que Commission Consultative des contacts ont été pris avec des personnes sourdes à l'étranger ; dans les autres pays existe-t-il ce type de Commission Consultative et des échanges ont-ils été préconisés avec d'autres pays.

Mme Corbisier-Hagon souligne que, quel que soit le domaine abordé, dans notre pays les difficultés institutionnelles sont une réalité. Même si on a toujours le souhait de simplifier les choses pour tout le monde, il y a parfois des éléments qu'on ne sait pas rencontrer par la force même des choses. Lors du précédent rapport on avait beaucoup évoqué les relais que l'on pouvait avoir avec l'ONE ; Mme Corbisier-Hagon souhaite savoir si il y en a eu effectivement. On avait également évoqué la question de la possibilité d'étendre aux télévisions privées ce qui est demandé aux télévisions publiques. Elle souhaite savoir si des démarches ont eu lieu en la matière, y a-t-il eu par ailleurs des contacts avec des télévisions locales et communautaires.

Mme Corbisier-Hagon convient que tous les parlementaires ont envie d'avancer dans ce domaine de la problématique des sourds et malentendants mais malheureusement on est toujours confrontés aux éléments financiers et budgétaires ce qui a pour effet que toutes les propositions même si elles paraissent fort raisonnables ne sont pas toujours rencontrables. A ce sujet elle se demande s'il ne faudrait pas réfléchir à la façon dont d'autres pays avancent en la matière et comment

on avance en matière de bilinguisme dans d'autres langues.

Mme Fraiture précise que la Commission Consultative n'a jusqu'à présent pas entamé d'échanges avec d'autres pays mais nous savons comment fonctionnent les différents autres pays. Elle pense plus particulièrement à la Suède où une commission a été constituée qui traite de tous les dossiers relatifs à la surdité. Toutes les questions abordées en matière de surdité doivent passer par cette commission avant d'être soumises au Gouvernement. D'autre part en Suède tout enfant implanté a droit à l'enseignement de la langue des signes.

Elle confirme par ailleurs qu'en Belgique on est confronté à un système institutionnel complexe qui rend les démarches souvent difficiles.

A propos de l'ONE, Mme Fraiture précise que des contacts ont eu lieu. Une brochure a été diffusée reprenant des témoignages de parents, de personnes sourdes et également de professionnels. Cette brochure a été diffusée auprès des ORL et dès qu'on obtiendra la liste des gynécologues et des pédiatres, l'intention est de diffuser cette brochure auprès de ces spécialistes également.

Mme Fraiture précise qu'il est important avant toute chose d'informer les parents parce que jusqu'à présent on constate une méconnaissance dans le chef de ces derniers concernant la langue des signes et bien souvent les parents éprouvent une peur ou une appréhension à rencontrer des personnes sourdes. Elle pense que des contacts doivent être faits dès les premiers moments pour lever ces appréhensions.

En ce qui concerne l'audiovisuel et la télévision en particulier, le groupe de l'audiovisuel a eu l'occasion de rencontrer le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et certains représentants des télévisions locales étaient présents. Les télévisions locales ont précisé qu'elles étaient en attente de subventions pour mettre en place une traduction gestuelle en faveur des personnes sourdes. Quant aux télévisions privées, et par exemple Belgacom, la traduction gestuelle peut-être transférée mais les personnes sourdes n'y auront accès que le lendemain ou le surlendemain de la diffusion.

En ce qui concerne la diffusion tardive du journal télévisé, Mme Fraiture souligne qu'effectivement, le journal télévisé traduit en langue des signes est souvent diffusé aux petites heures de la nuit.

En vue d'une simplification au niveau institutionnel, M. Klinkenberg se demande si on ne pourrait pas envisager, avec le Gouvernement wallon,

de dégager de façon commune un budget pour différentes actions permettant de développer la langue des signes. Par exemple au niveau de l'apprentissage accélérée de la langue des signes, il y a déjà des structures existantes dont le fonctionnement pourrait être amélioré à faible coût. M. Klinkenberg précise que certaines télélocales ont été approchées et que celles-ci souhaitent répondre positivement aux demandes, mais là également il faudra un budget ne serait ce déjà que pour la traduction. Par ailleurs il y a un point qu'il estime fondamental, à savoir qu'il faut former des formateurs et des interprètes. Cela constitue une base sans laquelle rien ne peut être mis en place.

M. Klinkenberg précise que la Commission Consultative est tout à fait prête à fournir des informations et des données chiffrées mais cela doit se faire dans le cadre des priorités fixées conjointement par le Parlement de la Communauté française et par le Gouvernement.

Mme Lejeune souligne l'importance des personnes relais qui permettent d'indiquer dans quels secteurs des réalisations sont possibles. Elle pense que le nombre de personnes relais actuellement n'est pas suffisamment important. Par ailleurs Mme Lejeune souligne que les enfants sourds même avec un implant cochléaire auront toujours besoin de la langue des signes, de même que leurs parents, d'où l'importance de cette formation à la langue des signes.

M. Beaufort, représentant le cabinet de la ministre-présidente, Mme Arena, précise que tout ce qui a été mis sur la table par la commission enseignement de la Commission Consultative est en cours ; par exemple le Comité de suivi a déjà tenu sa première réunion et tout ce qui concerne la formation et la promotion sociale est actuellement en période de démarrage.

M. Galand évoquant la problématique de la formation des formateurs demande à quel niveau il faut la situer et ne faut-il pas la situer par priorité au niveau universitaire.

Mme Lejeune répond que les formations actuelles ont lieu en promotion sociale. Il est évident que le niveau universitaire serait le niveau souhaité si c'était réalisable mais il est semble-t-il actuellement plus réaliste de réaliser cette formation au niveau de la promotion sociale.

M. Klinkenberg rappelle les difficultés déjà rencontrées par les écoles pour assurer la formation des interprètes en langue des signes notamment lorsqu'elles n'atteignent pas un certain quota d'élèves à la rentrée. Il faudrait trouver des mécanismes permettant d'améliorer ces structures qui

sont déjà en place pour la formation des interprètes. Par ailleurs en ce qui concerne la langue des signes, M. Klinkenberg précise qu'il existe à Paris des formations de type universitaire qui s'étalent sur deux années ; certains jeunes sourds ont déjà suivi ce type de formation. Il se demande s'il ne serait pas envisageable de donner des bourses d'étude pour suivre ce type d'enseignement dont le coût, qu'il cite de mémoire, s'élève à environ 5.000 euros.

M. Galand demande encore si il y a eut des contacts avec d'autres pays de la francophonie ; il souhaite savoir si un travail a été fait également au niveau de l'UNESCO.

Mme Lejeune répond que la langue des signes est spécifique à chaque région, donc le lexique va être différent pour la langue des signes québécoise même si certaines parentés peuvent se retrouver dans les signes. Les chercheurs qui s'intéressent à cette matière connaissent évidemment les études qui ont été faites. Elle précise que là où un véritable développement a eu lieu c'est là où on a pu avoir une université qui a créé un pôle de recherche sur la matière. Actuellement pour ce type de recherche linguistique on dispose de la bonne volonté de personnes sourdes qui se sont constituées déjà depuis les années 80 en une asbl qui a produit divers lexiques des signes mais qui n'a pas les moyens financiers et organisationnels de faire de la véritable recherche en langue des signes. Il y a également quelques chercheurs à l'Institut Marie Haps qui est un institut d'interprétariat. Il est clair qu'au vu de l'expérience européenne la Communauté sourde aurait tout à gagner d'un partenariat avec l'université.

La Commission Consultative de la Langue des Signes a voulu faire progresser la recherche et elle a pris l'initiative de rassembler les deux équipes à savoir cette asbl et les chercheurs de l'Institut Marie Haps et elle essaye d'être l'élément fédérateur de ces deux équipes.

Au niveau de l'UNESCO, elle ne dispose malheureusement pas d'information.

En ce qui concerne la formation des interprètes en langue des signes, Mme Tillieux souhaite savoir quelles sont les compétences requises pour être auxiliaire d'éducation.

Mme Fraiture répond que la première compétence requise est la compétence en langue des signes, il faut également une compétence d'ordre pédagogique. Elle rappelle que certains sont appelés à donner simplement un soutien pédagogique et d'autres sont appelés à enseigner.

M. Klinkenberg cite le cas d'une jeune fille

sourde qui dispose du diplôme d'humanité, et qui devrait enseigner comme auxiliaire d'accompagnement à l'école Ste Marie de Namur; cette personne suit la formation à Paris dont il a parlé précédemment.

Mme Lejeune pense que la fonction d'auxiliaire est une fonction importante mais qui se dissocie de l'aspect enseignement. Elle ne souhaite pas donner de réponse définitive actuellement; elle espère pouvoir évaluer combien de personnes sont susceptibles de correspondre à un critère minimal et d'évaluer à partir de ce moment là quel type de formation serait requis.

Mme Corbisier-Hagon, à propos de l'expérience en cours à l'école Ste Marie à Namur souhaite savoir si on peut déjà en tirer des enseignements. Cette expérience peut-elle déjà être reproduite ou étendue ?

Mme Fraiture répond que le projet à l'école Ste Marie de Namur a été mis en place il y a six ans. Ce projet a pu être réalisé grâce à des dons et à la bonne volonté d'un certain nombre de personnes, ce qui a permis d'engager un certain nombre d'enseignants. L'année prochaine une classe supplémentaire devra être créée vu l'âge des enfants. C'est pourquoi elle préconise la reconnaissance de ce projet à long terme mais quant à la reproduction de ce genre de projet, elle souhaite une certaine précaution vu le peu de personnes tant professeurs qu'auxiliaires susceptibles d'assurer la fonction.

Mme Lejeune précise que les écoles d'enseignement spécialisé sont prêtes à réaliser des projets analogues. Le projet de l'école Ste Marie est un projet de valeur mais il ne peut se faire au détriment de l'enseignement spécialisé. Les directions de l'enseignement spécialisé souhaitent avoir également la possibilité de donner plus d'enseignement de la langue des signes dans leur cursus à leurs élèves et si il est possible d'avoir du personnel sourd qui enseignerait en langue des signes, ces enseignements seraient probablement preneurs. Le type de projet qui est mené à Namur devrait pouvoir être développé et encouragé partout afin que tous les enfants sourds puissent en bénéficier.

Mme Fraiture précise qu'il faut donner à un projet tel que celui de Namur la possibilité de se développer. Dans l'enseignement spécial il n'est pas possible d'encourager ou de privilégier des personnes entendant qui maîtrisent la langue des signes. On constate qu'un nombre très peu important de personnes maîtrisent la langue des signes dans l'enseignement spécial et les règles de mutations en Communauté française sont telles qu'actuellement bon nombre de professeurs qui en-

seignent dans l'enseignement spécial ne maîtrisent pas la langue de signes.

Mme Corbisier-Hagon précise que ce qu'elle souhaite savoir c'est ce qu'il faut développer. Faut-il développer dans l'enseignement ordinaire ou dans l'enseignement spécialisé d'insertion des sourds.

Mme Lejeune souligne que les deux enseignements ne regroupent pas le même type d'enfants. Les enfants qui suivent l'expérience de l'école Ste Marie à Namur sont des enfants qui n'ont pas de handicap associé tandis que dans l'enseignement spécialisé, bon nombre d'enfants ont des handicaps associés. Elle précise que l'expérience de l'école Ste Marie à Namur n'a pas fait l'objet d'un examen au sein de la Commission Consultative de la Langue des Signes.

M. Klinkenberg pense qu'il faut offrir les deux possibilités pour les enfants de suivre soit un enseignement ordinaire soit un enseignement spécialisé. Quant à l'évaluation de l'expérience de Namur, il pense qu'il est un peu tôt pour la faire et qu'il faut permettre à ce type d'expérience d'arriver à terme.

Mme Fraiture précise que le projet de Namur doit être encouragé et développé c'est d'ailleurs un projet pilote en la matière. Mais il faut rester prudent parce qu'on a pas assez de recul et qu'on ne dispose pas suffisamment ni de professeurs ni d'auxiliaires spécialisés. Il ne faut en tout cas pas supprimer l'enseignement spécialisé qui permet pour les enfants sourds d'être maintenus dans une certaine immersion dans la langue des signes.

Mme Bertouille demande s'il ne serait pas utile de demander l'avis sur le rapport de la Commission Consultative de la Langue des Signes aux autres commissions spécialisées du Parlement.

Le président, M. Wacquier souligne que la complexité institutionnelle de l'Etat belge induit des difficultés dans le suivi d'un certain nombre de dossiers. Il pense que le rôle des parlementaires et des membres de cette commission est d'être le relais de ce qui s'est dit ici vers les autres commissions dont ils font partie. De même les parlementaires peuvent être le relais de ce qui s'est dit en commission auprès des membres du Gouvernement. Il pense également qu'il y a un problème de relations et de dialogue entre la Commission Consultative et le Parlement; il se demande à cet égard s'il ne faudrait pas envisager une modification du décret afin de prévoir une représentation du Parlement au sein de la Commission Consultative de la Langue des Signes.

Mme Tillieux pense qu'on a eu aujourd'hui

l'écho de toutes les difficultés rencontrées par le Conseil Consultatif de la Langue des Signes ainsi que par la Communauté des personnes sourdes. Elle pense qu'il revient aux membres de la commission ici présents d'être le relais de ces préoccupations et d'interpeller les différents ministres de manière à ce que dans chacune des matières des initiatives soient prises.

Mme Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, pense que l'objectif de la réunion d'aujourd'hui était principalement l'échange entre la Commission Consultative de la Langue des Signes et le Parlement. Elle a bien évidemment entendu les difficultés rencontrées par le monde des sourds et malentendants et elle s'en fera le relais auprès de ses collègues.

Mme Fraiture rappelle qu'au niveau de la Communauté française, la langue des signes a été reconnue en 2003 et cette même langue des signes a été reconnue par la Communauté flamande en 2006. Elle demande que cette reconnaissance puisse également se faire au niveau de l'Etat fédéral.

M. Klinkenberg rappelant que dans le rapport de la Commission figure une demande de permis de bâtir, il souhaite savoir quels sont les chantiers prioritaires qui devraient être étudiés par la Commission Consultative.

Le président, M. Wacquier, pense que c'est le Gouvernement qui pourrait fixer valablement les différentes priorités.

A l'unanimité des membres présents il a été fait confiance au rapporteur et au président pour l'élaboration du présent rapport.

La Rapporteuse, Le Président,

Mme Tillieux M. Wacquier